

Lettre de commande

Procédure adaptée – Marché de services / Prestations intellectuelles

Procédure soumise au code des marchés publics
CCAG-PI et CCTG-PI

**Etudes habitats et chiroptères visant à définir les enjeux
de protection à l'échelle de la commune d'Opoul-Périllos**



Table des matières

1. Principes généraux.....	3
2. Contexte de l'étude	3
3. Objet du marché.....	10
4. Zone de l'étude	12
5. Détail des prestations	13
5.1. Lot 1 : Etude Habitats naturels	13
5.2. Lot 2 : Etude chiroptères :	13
6. Déroulement de la prestation.....	15
6.1. Durée d'exécution et planning prévisionnel	15
6.2. Méthodologie de travail	16
6.3. Livrables et documents à remettre par le prestataire	17
7. Informations à disposition du candidat / prestataire	18
8. Cout de la prestation et forme du contrat.	19
9. Règlement de la consultation	19
9.1. Dispositions générales.....	19
9.2. Décomposition du marché.....	19
9.3. Variantes.....	20
9.4. Sous-traitance - Groupements	20
9.5. Dépôt du pli	20
9.6. Contenu du pli.....	20
9.7. Contenu du mémoire technique	21
9.8. Compétences requises et certifications.....	21
9.9. Délais et calendrier prévisionnel de la procédure	21
9.10. Critères de jugement des offres	22
9.11. Négociation	22
9.12. Renseignements complémentaires	22
10. Acte d'engagement	23
10.1. Acte d'engagement du LOT 1.....	23
10.2. Acte d'engagement du LOT 2.....	25

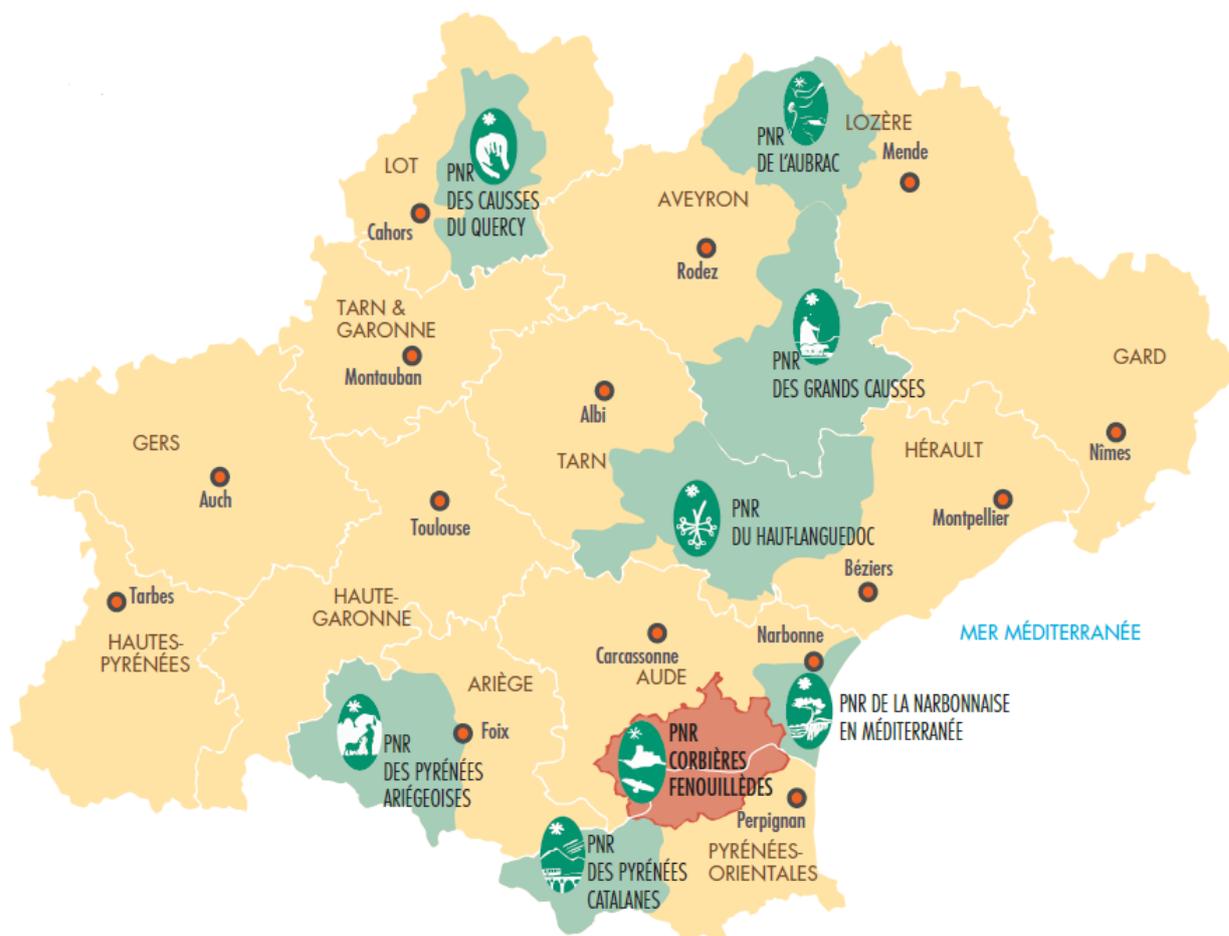


1. Principes généraux

Le(s) prestataire(s) s'engage(nt) à réaliser complètement les études conformément aux prescriptions figurant dans la présente lettre de commande, et selon toutes les règles d'art.

2. Contexte de l'étude

Le PNR Corbières-Fenouillèdes (PNR-CF) a été créé en septembre 2021. Son périmètre s'étend sur deux départements : l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Son action est régie par une charte qui détermine les actions à mener sur une période de 15 ans.



Carte de localisation du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes en Occitanie (Source Région Occitanie)

La charte du Parc prévoit notamment de répondre au défi de « faire de la haute valeur patrimoniale préservée et reconnue des Corbières-Fenouillèdes, un moteur de développement ». A cet effet, parmi les missions phare du Parc et prioritaires, a été acté le fait de préserver et gérer l'ensemble des milieux, source d'une biodiversité remarquable.



A cette fin, un travail spécifique est fléché sur les territoires dits « hauts lieux de biodiversité ».

Il s'agit d'approfondir la connaissance de ces zones et définir leur périmètre, ainsi que renforcer la protection réglementaire d'habitats emblématiques et d'espèces qui le nécessitent. Cette disposition s'applique en priorité sur 3 sites pré-fléchés, parmi lesquels figure la commune d'Opoul-Périllos, sur laquelle plusieurs acteurs suggèrent qu'une protection de type Réserve Naturelle Régionale est souhaitable.

Le Parc a collaboré avec la commune afin d'envisager des pistes d'actions possibles, et il a été décidé en 2023 de mener un ensemble d'actions permettant d'étudier les opportunités de mise sous protection du patrimoine naturel de la commune. Le Parc et la commune ont tous deux délibéré en faveur de ce projet.

En outre une analyse sommaire de l'état des connaissances de la commune a été réalisée et il en est ressorti que les enjeux naturels notables du secteur sont très divers et plus ou moins bien connus :

- Oiseaux – dont Fauvette à lunette, Cochevis de Thékla, Traquet oreillard (données disponibles en grand nombre, notamment du fait de l'animation de la ZPS Basses Corbières)
- Insectes (dont lépidoptères et notamment Proserpine ; données disponibles, à compléter).
- Reptiles et amphibiens (dont Lézard ocellé ; données disponibles, à compléter).
- Chiroptères (données historiques à la maille communale indiquant la présence d'une quinzaine d'espèces dont Minioptère de Schreibers, Petit rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin de Capaccini, Rhinolophe euryale, Murin à oreilles échancrées, ... à actualiser)
- Flore xérophile (données disponibles à compléter)
- Hydrogéologie (nombreuses études menées dans le cadre de la gestion du bassin versant – synthèse à réaliser dans un premier temps).

Autres mammifères (dont petite faune, études à compléter), habitats : études à mener en tant qu'approche généraliste des grands enjeux notamment en termes d'état de conservation.

Ont ainsi émergé diverses actions sont portées par le Parc :

- **Une coordination générale - étude d'opportunité**
- **Un stage relatif à de premiers éléments de cadrage (synthèse bibliographique, étude des usages, relevés opportunistes faune flore,**
- **La présente étude habitats et chiroptères visant à définir les enjeux de protection à l'échelle de la commune.**

A ce jour, différents dispositifs d'inventaire, de gestion, et de protection de l'environnement existent sur la commune (voir cartes ci-après) :

- ZPS Basses-Corbières
- ENS Montouillé de Périllou et Pic du Pied de Poule (ENS CD11 débordant sur la commune)
- ENS Serre et Garrigue du Buis (ENS-CD11 débordant sur la commune)
- ENS Mares d'Opoul Périllos et Fontanilles (2 sites ENS distincts, du CD66)
- ENS de l'Aven de Cortal Lalane (ENS du CD66)
- ENS du Site du Château d'Opoul Périllos (CD 66)



- ENS de l'Aven du Cortal Lalane (CD 66)
- APPB de la Mare d'Opoul (sur lequel le CEN a récemment acquis une maîtrise foncière par la propriété).
- Znieff I : Massif de Montouillé de Perillou
- Znieff I : Garrigues du Planal desl Sorbier
- Znieff I : Plaine viticole et mare D'Opoul
- Zineff I : Garrigues de Fitou et de Salses le château
- Znieff II Corbières Orientales
- ZICO Basses-Corbières

La commune est couverte en totalité ou partiellement par plusieurs PNA, qui entraînent une attention particulière pour certaines espèces ou groupes d'espèces :

- PNA papillons et odonates zonages sur communes
- PNA Lézard ocellé
- PNA Pie Grièche à tête Rousse
- PNA Aigle Royal
- PNA Aigle de Bonelli
- PNA chiroptères

Le territoire communal est dominé par la végétation sclérophylle, les vignobles ; à la marge surface urbanisés (tissu urbain continu et discontinu, espace de forêts et végétation arbustive en mutation) – voir carte ci-après – et dont la dynamique a été fortement influencées par les différents incendies sur le territoire, dont celui de l'été 2022.

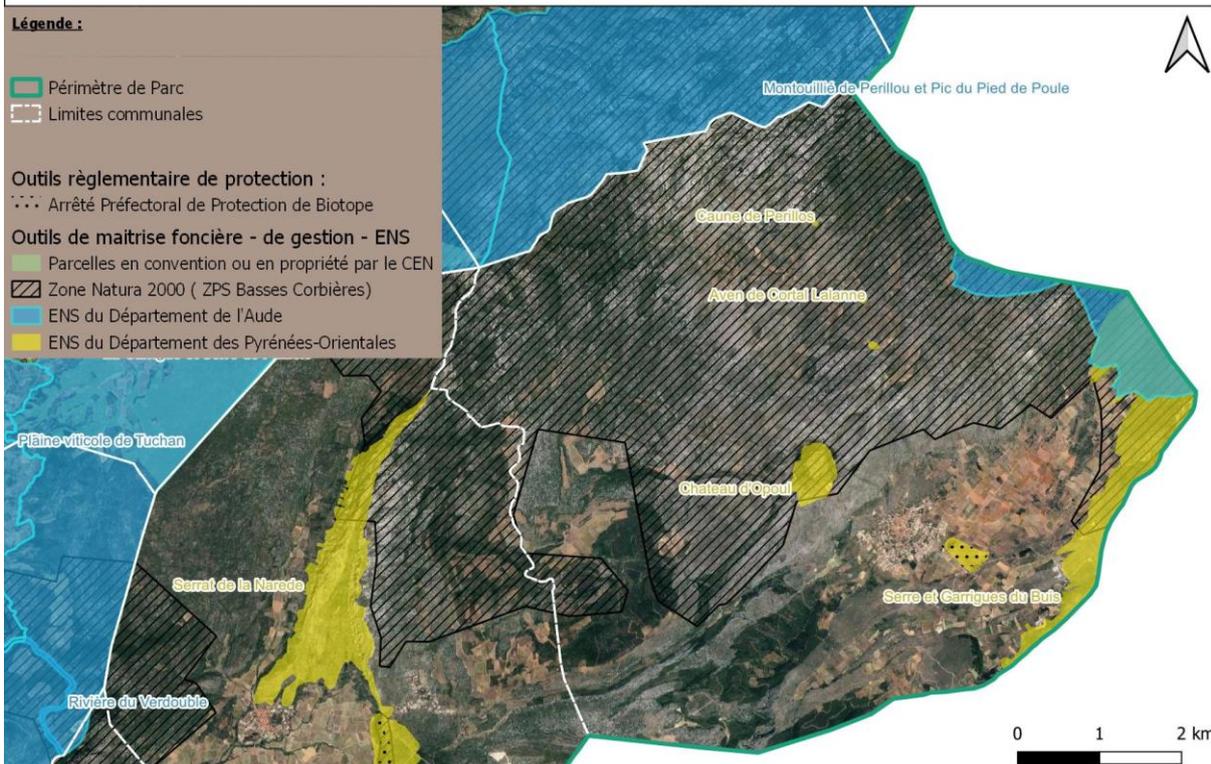
Il est à noter que ce travail devra tenir compte d'un contexte général avec un ensemble d'enjeux variés et prégnants :

- Des enjeux de continuité écologique à l'échelle locale, régionale et au-delà.
- Une éventuelle superposition avec les activités des carrières et notamment l'identification des « gisements d'intérêts nationaux » définis dans le schéma des carrières.
- La présence d'un site industriel classé SEVESO (carte)
- La présence de projets récurrents d'installation de sites de production d'énergie renouvelable (éolien/photovoltaïque) dans le périmètre communal.
- Le projet du Parc d'agir à moyen terme sur la trame noire (en lien probable avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée).
- La forte récurrence des incendies dans le secteur avec un évènement en Juin 2022 ayant touché 200 ha de la commune.
- Un contexte général de changement climatique pouvant induire des modifications notamment sur les périodes de suivi et l'expression des habitats et des chiroptères.
- Un château en site classé au niveau paysager.
- Un contexte avec deux villages ayant fusionné au XXème siècle (Opoul et Périllos).
- Un village situé à l'entrée Sud des corbières avec un enjeu paysager fort et une vue exceptionnelle sur la plaine du Roussillon et sur la Méditerranée.
- De forts enjeux culturels, en lien notamment avec le château.
- Un historique du pastoralisme.
- Un patrimoine géologique et hydraulique notable avec un réseau souterrain en partie connu.
- Un territoire fréquenté pour de nombreuses activités de loisir en plein air.

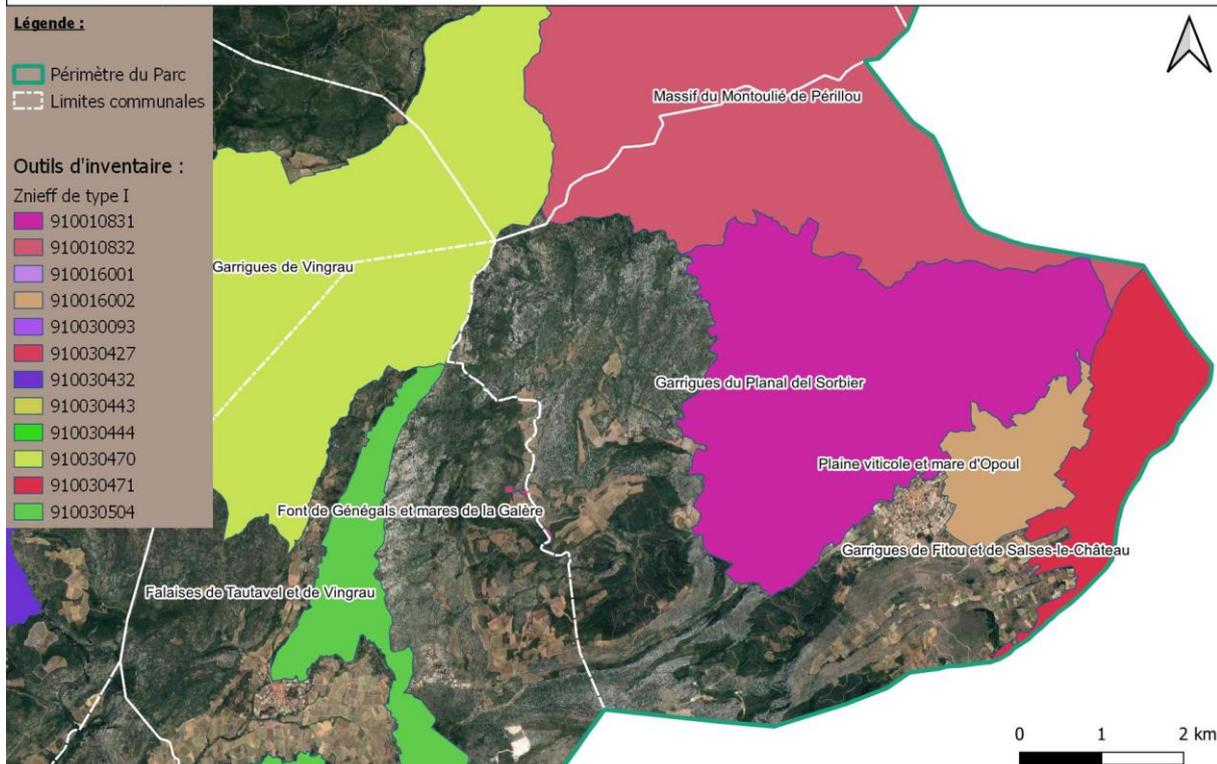
Il est demandé de conserver la confidentialité des données et de l'objet de l'étude.



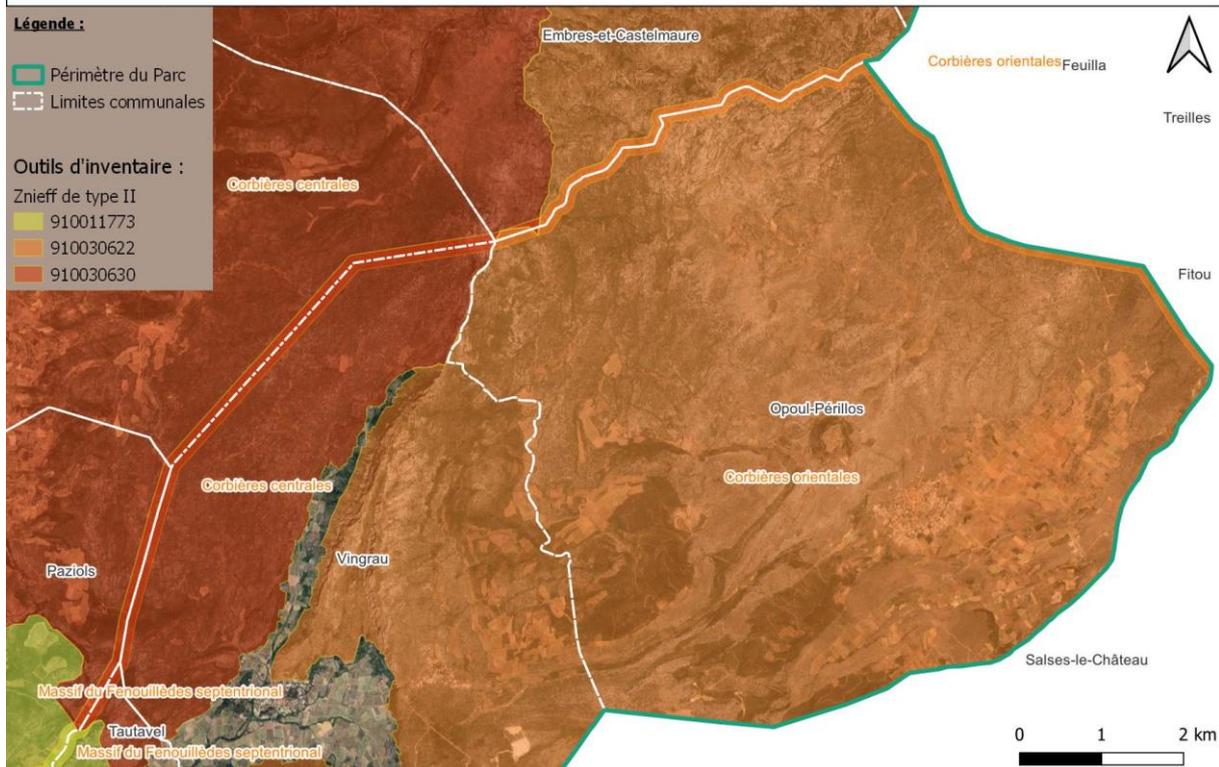
Outils de gestion ou de protection de l'environnement présents à Opoul-Périllos (mars 2023)



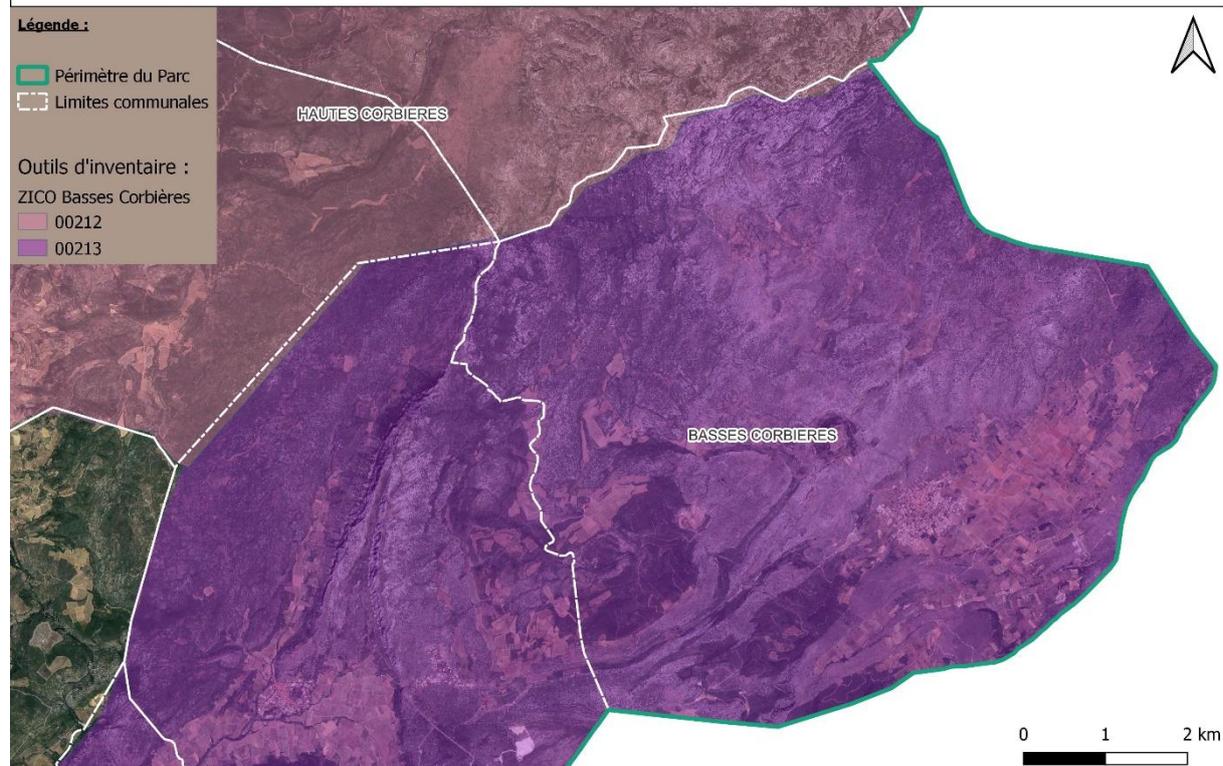
Outils d'inventaire de l'environnement présents à Opoul-Périllos (mars 2023) : Znieff de type I



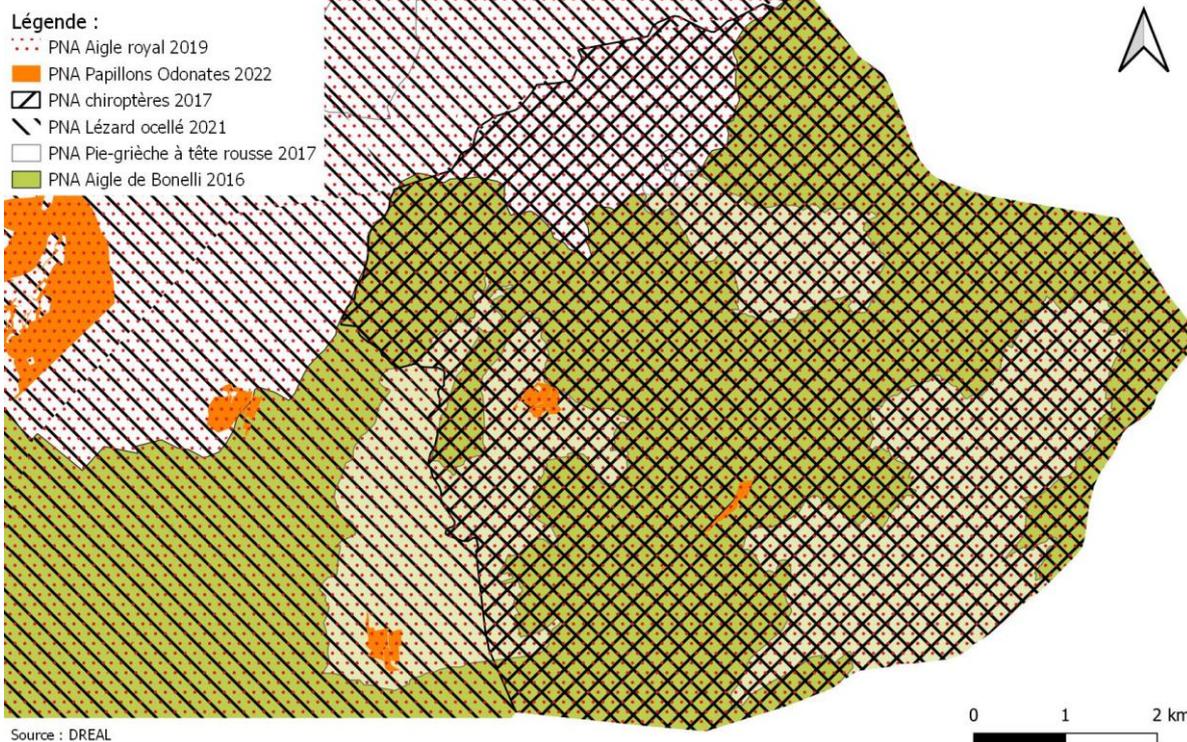
Outils d'inventaire de l'environnement présents à proximité d'Opoul-Périllos (mars 2023) : ZNIEFF II



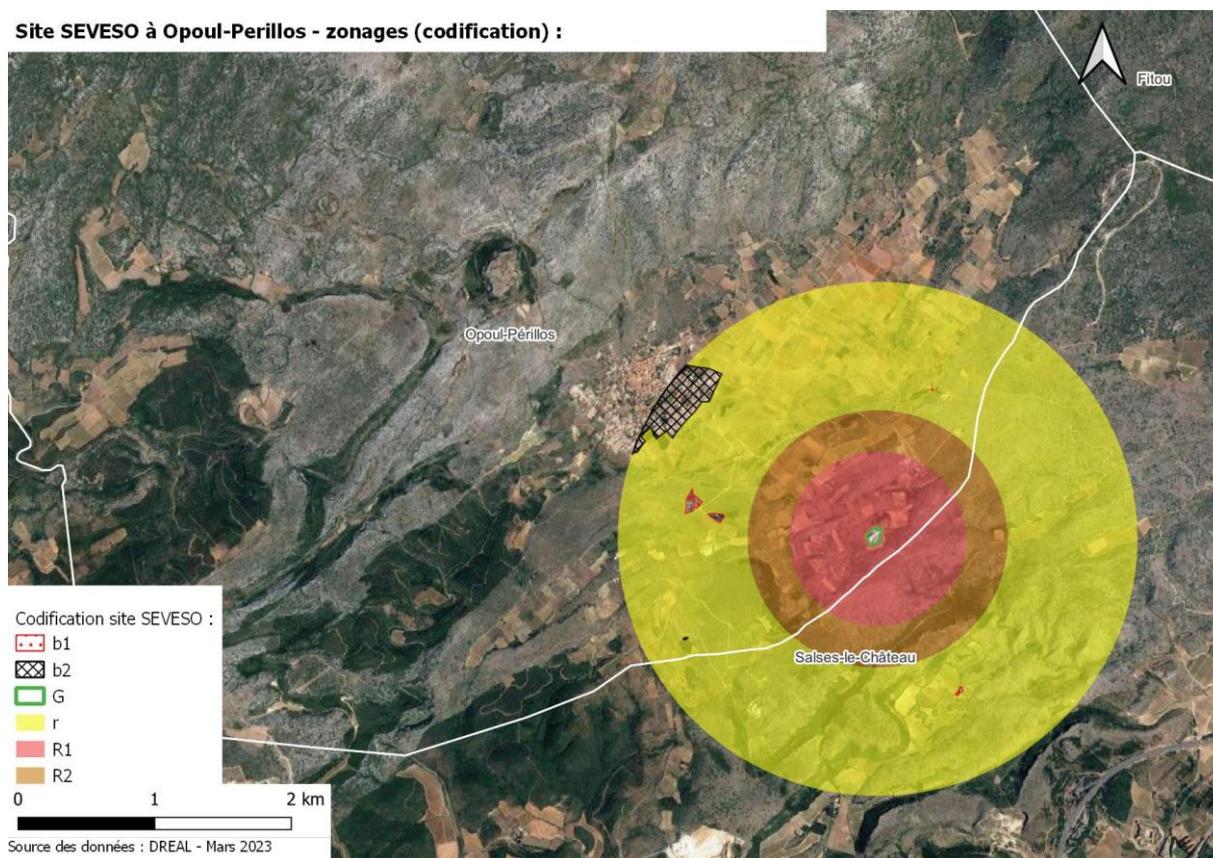
Outils d'inventaire de l'environnement présents à proximité d'Opoul-Périllos (mars 2023) : ZICO



Cartographie de la localisation des différents PNA présents sur la commune d'Opoul-Perillos (mars 2023)



Site SEVESO à Opoul-Perillos - zonages (codification) :

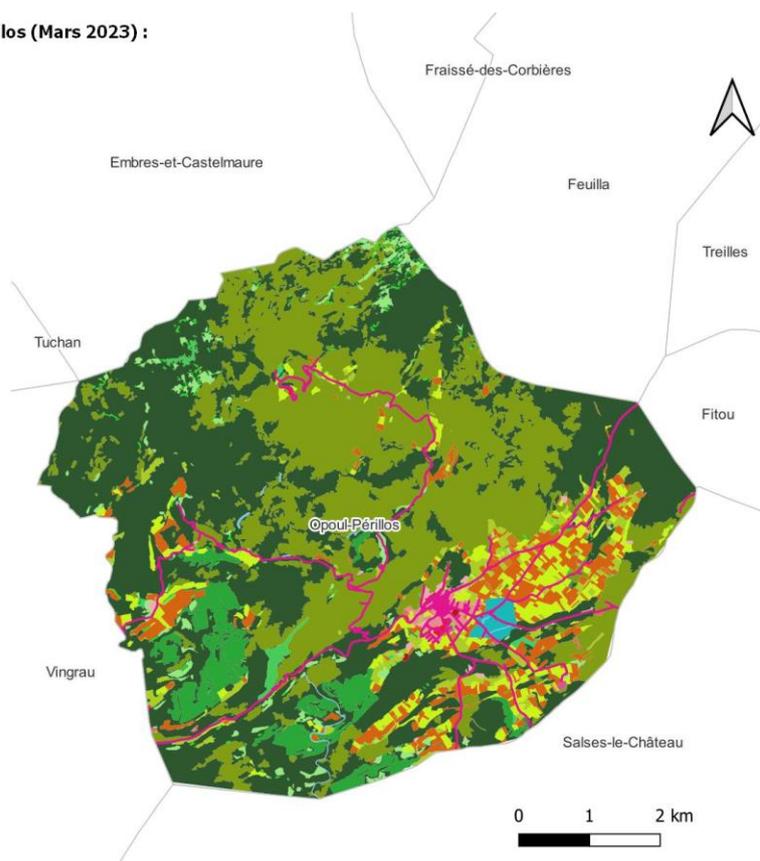


Cartographie de l'occupation des sols à Opoul-Perillos (Mars 2023) :

Légende :

- ☐ Limites communales
- Occupation des sols
- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus
- Friches agricoles arborées
- Friches agricoles arbustives
- Friches agricoles herbacées
- Espaces verts urbains
- Bosquets et boqueteaux
- Haies
- Garrigues et matorrals
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Végétation clairsemée
- Prairies
- Vergers, petits fruits et oliviers
- Vignobles
- Serres agricoles
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau
- Zones à caractère humide indifférenciées
- Tissu urbain discontinu
- Dépôts de matériaux
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Tissu urbain continu
- Friches urbaines
- Tissu urbain administratif, industriel et commercial
- Bâti diffus
- Equipements sportifs et de loisirs

Source des données : PMMCU (2015/2021) ; PNRCF ; IGN



3. Objet du marché

L'objet du marché est d'établir, à l'échelle de la Commune d'Opoul-Périllos, une étude permettant de définir les premiers éléments de diagnostic concernant les enjeux en termes de protection au niveau des habitats et au niveau des chiroptères, en particulier.

Ce travail devra permettre de tisser les bases nécessaires à la réalisation d'une étude plus large concernant l'opportunité de mise sous protection du patrimoine naturel de la commune comprenant des enjeux multiples (oiseaux, amphibiens, reptiles, insectes, hydrogéologie, etc.).

Au travers de cette étude, le prestataire s'attachera à répondre aux enjeux définis dans la charte du Parc, et notamment concernant le défi n°1 qui consiste à faire de la haute valeur patrimoniale préservée et reconnue des Corbières Fenouillèdes un moteur de développement.

Il est à noter que l'action devra contribuer, à terme, à disposer sur le territoire du Parc :

- D'une superficie cohérente de milieux naturels remarquables en bon état écologique.
- D'une évolution favorable des populations d'espèces patrimoniales.
- D'un bon équilibre quant aux milieux naturels bénéficiant de mesures de protection et/ou de gestion.
- D'un équilibre bénéfique au territoire concernant les superficies de milieux ouverts et semi ouverts, d'espaces fermés, et d'espaces artificialisés.

Parmi les poursuites envisagées à l'issue de cette prestation figurent l'ensemble des actions relatives à l'étude d'opportunité de mise sous protection du patrimoine naturel d'Opoul-Périllos, soit :

- La synthèse des enjeux relatifs à la préservation du patrimoine naturel dans leur globalité (voire également de patrimoines reliés).
- L'esquisse des perspectives et des grands axes de plans de gestion comportant différents volets (amélioration des connaissances, protection, valorisation).
- Un arbitrage technique concernant les différents outils les plus opportuns à disposition (typologie et zonage des outils à disposition, avec les caractéristiques principales de chacun).
- Une concertation de l'ensemble des parties prenantes potentielles en lien avec chaque type de projet de protection envisagé.
- Un arbitrage des élus concernant le choix de mise en place d'un outil de protection à étudier et engager sur leur territoire.

A terme, il est probable qu'une étude de mise en place de l'outil de protection sélectionné vienne compléter la présente étude.

Il ne s'agit donc pas de mener une étude totalement aboutie de recensement de tous les enjeux, dans un niveau de détail approfondi, mais plutôt de dresser les principaux enjeux à une échelle large (communale, voire extra-communale dans le cas d'une continuité très forte d'enjeux) ; de venir préciser des éléments sur certains secteurs prioritaires en fonction des enjeux croisés en matière de richesses et de menaces potentielles, puis d'établir les pistes d'actions possibles afin de soutenir au mieux la réflexion et les choix portés par le Parc et la commune (en premier lieu).



La prestation se compose de 2 lots :

Lot 1 : Réalisation d'une étude à l'échelle de la commune concernant les habitats naturels.

Ce travail s'appuiera sur un ensemble de données cartographique, bibliographiques, d'imagerie et de missions de terrain permettant de définir les caractéristiques et enjeux en termes d'habitats naturels à l'échelle de la commune.

Ce travail devra aboutir à une cartographie des habitats présents en 2023-2024, leur niveau de conservation, les associations phytosociologiques présentes et positionnant la présence d'espèces patrimoniales et/ou règlementées. Ce travail comprendra différents niveaux d'analyse et de précision selon les secteurs.

La cartographie sera adossée à un rapport précisant la méthodologie employée, les résultats obtenus, et elle fera l'analyse critique de ces résultats en développant un volet particulier lié aux enjeux de protection du patrimoine naturel.

Elle devra proposer une solution technique permettant d'aborder la thématique particulière des habitats souterrains (grottes, avens, dépressions diverses et réseau karstique).

Lot 2 :

Réalisation d'une étude à l'échelle de la commune concernant la présence de chiroptères.

Ce travail s'appuiera sur un ensemble de données cartographiques, d'imagerie, bibliographiques et de terrain pour définir les caractéristiques et les enjeux à l'échelle communale concernant les chiroptères.

Ce travail devra aboutir à une restitution sous forme de cartographies et d'un rapport d'étude basé sur des analyses aux différentes saisons et avec pour principaux champs : les espèces présentes, l'importance des populations repérées, les gîtes identifiés, les secteurs d'activité, les enjeux de conservation.

Le rapport d'étude abordera la méthodologie employée, les résultats obtenus, et fera l'analyse critique des résultats en développant un volet particulier lié aux enjeux de protection du patrimoine naturel.



4. Zone de l'étude

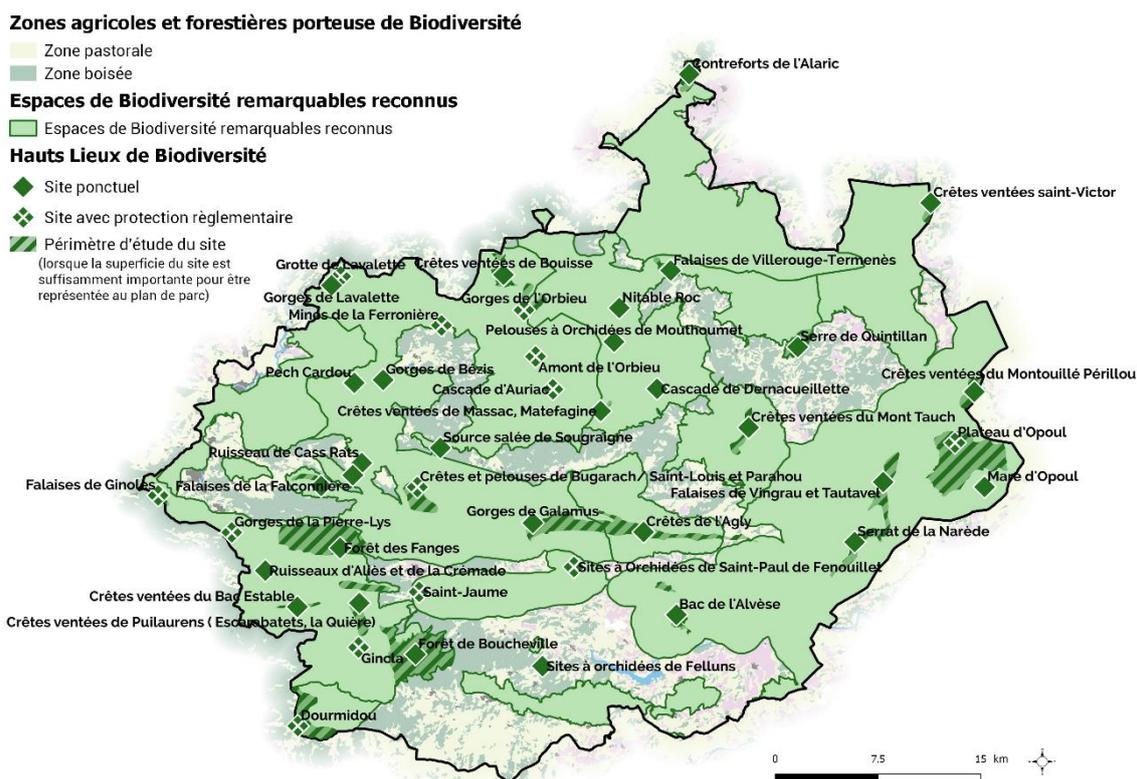
Le territoire de l'étude se situe à l'échelle de la commune d'Opoul-Périllos qui a été considérée comme « haut-lieu de biodiversité » du Parc (voir carte ci-après).

L'étude devra donc être menée à l'échelle du territoire communal qui couvre environ 5 053 ha.

En tant que « haut lieu de biodiversité », la commune reçoit une attention particulière dans le cadre des opérations portées par le Parc, concernant le patrimoine naturel. C'est à ce titre notamment, que la charte du Parc prévoit d'étudier en priorité la mise sous protection de 3 sites, parmi lesquels le plateau d'Opoul-Périllos.

Ce cadrage a conduit la commune et le Parc, à considérer nécessaire de mener une permettant de connaître les opportunités de mise sous protection du patrimoine naturel de la commune d'Opoul-Périllos (dans son ensemble).

A titre exceptionnel, si des enjeux considérables sont pressentis, la présente étude pourra déborder du cadre strict de la commune (voir du cadre strict du Parc). Il est possible que ce soit le cas sur le site identifié au plan de Parc comme « haut lieu de biodiversité des crêtes du Montouillé-Périllou ». Dans cette situation, un arbitrage devrait être opéré entre Parc et prestataire, au moment de la définition fine des secteurs d'étude.



Cartographie des 3 types d'espaces naturels au plan de Parc (Hauts lieux de biodiversité, espaces de biodiversité remarquable reconnus, et zones agricoles et forestières porteuses de biodiversité).

5. Détail des prestations

5.1. Lot 1 : Etude Habitats naturels

Le lot 1 de cette étude se décomposera en 4 missions (de A à D).

- A. **Travail préparatoire** (analyse des données disponibles, bibliographie, cadrage technique de la mission - notamment avec des structures conseil, travail pour affiner la nomenclature utilisée ainsi que le protocole, éventuels relevés phytosociologiques permettant d'établir la nomenclature).
- B. **Vérification de terrain et cartographie** : travail de terrain et retour terrain sur les ajustements à effectuer face aux données récoltées, relevés opportunistes d'espèces.
- C. **Terrain – cartographie** : travail de cartographie proprement dite des habitats et caractérisation de leur intérêt (avec différents niveaux d'analyse en fonction des enjeux pré-identifiés). Cartographie d'espèces végétales protégées et menacées. Relevé des pratiques de gestion et éventuelles atteintes observées / état de conservation.
- D. **Analyse des résultats et rendus : Analyse des données, cartographie et rapport d'analyse.**

Le rapport d'analyse reprendra la méthodologie, les données et l'analyse des données. Cette analyse comprendra le diagnostic des préconisations de gestion, le niveau de vulnérabilité, dynamiques possibles dévolution.

Le prestataire proposera une méthodologie, définira les différentes échelles de rendu des données et le zonage des différents types d'analyses.

Il est à noter qu'en phase A, B et C le bénéficiaire du marché devra entrer en contact avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, en vue d'obtenir une assistance scientifique et technique, visant : à la mise à disposition des référentiels et études existantes, la mise en route et l'exposé des difficultés prévisibles ; à la vérification du travail de saisie (au démarrage du travail de saisie des données) et au contrôle final de qualité.

5.2. Lot 2 : Etude chiroptères :

Le lot 2 de cette étude se décomposera en 4 missions (de A à D).

Tranche Ferme

- A. **Travail préparatoire de restitution des enjeux connus** sur le territoire et nécessaires à la compréhension des données existantes ainsi qu'au calage d'éléments de détails permettant **d'affiner le protocole d'étude** (compilation, livraison au Parc et analyse de l'ensemble des données de suivi des chiroptères à l'échelle communale, prospections permettant de proposer un protocole d'étude précisé, en lien notamment avec structures conseil). Il est à noter que le temps de travail dédié à cette phase devra être succinct et la connaissance préalable des enjeux locaux constituera un critère de notation du marché.
- B. **Inventaires de terrain** permettant l'identification des espèces présentes, leur localisation et leur dénombrement sur l'ensemble du cycle annuel des chiroptères : Cette phase de travail permettra d'actualiser les connaissances sur la commune et de préciser au besoin les éléments déjà connus. Il s'agira de prospecter les gîtes déjà connus, d'inventorier et catégoriser l'ensemble des traces et indices de présence, de



prospector de nouveaux sites ayant des potentialités d'accueil, ou encore d'inventorier la diversité spécifique de zones de chasse, d'abreuvement et de transit. Il s'agira également de déterminer la typologie d'utilisation des différents secteurs et leur fonctionnalité et saisonnalité. Enfin, il s'agira de déterminer l'importance, en termes de conservation des différents espaces de la commune pour l'accueil des chiroptères (aux échelles du Parc, régionale, ...). L'Offre devra proposer une méthodologie détaillée et cartographiée, avec descriptif du matériel disponible.

C. Analyse des suivis, livraison des données et des conclusions :

Cette phase sera constituée par le dépouillement des données acoustiques, la cartographie des données, leur analyse critique et la synthèse des enjeux concernant prioritairement le volet protection du patrimoine naturel communal.

Dans cette phase il est attendu un travail de hiérarchisation des enjeux en termes de protection (voire de gestion), et de définition des éléments prospectifs nécessaires à l'amélioration des connaissances.

Une attention particulière liée à l'adaptation des protocoles face au changement climatique devra être faite.

Tranche optionnelle

D. Selon les zones prospectées, il pourra être nécessaire de recourir à un spécialiste en spéléologie si des sites ont une configuration pour laquelle la sécurité ne peut être assurée par le prestataire principal du lot. Dans ce cas, après consultation du Parc et émission d'un ordre de service spécifique, la tranche optionnelle pourra être ouverte et donner lieu à l'émission de bons de commandes pour chaque prospection nécessitant le recours à un spécialiste.

Un minimum de 0 mission est envisagé et un maximum de 3 missions.

Dans tous les cas les prestataires de chacun des lots seront responsables de leur travail. Ils prendront toutes les dispositions nécessaires afin de respecter la réglementation et les conditions de sécurité de leurs missions. Ils seront responsables de leur propre sécurité et de celle de l'ensemble des personnes conviées sur les prospections. Ils assureront l'évaluation des risques et le respect des règles de sécurité.



6. Déroulement de la prestation

6.1. Durée d'exécution et planning prévisionnel

La durée d'exécution prévisionnelle du marché est de 12 mois :

- 12 mois pour le lot 1
- 12 mois pour le lot 2
- Les deux lots sont amenés à se superposer dans le temps.

Les candidats proposeront un planning prévisionnel d'intervention détaillé, précisant et adaptant le calendrier prévisionnel aux besoins du projet. Dans ce cadre, le prestataire précisera également les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour chaque étape d'intervention. Il s'engagera sur la tenue des délais. En dérogation au CCAGPI, tout retard dans la livraison finale entrainera une pénalité de 100 € TTC par semaine de retard, déductible de la facturation, sans préavis.

La prestation est envisagée pour un démarrage en juin 2023.

Le planning détaillé des candidats fera l'objet d'une notation en fonction de sa pertinence technique.

MISSIONS PAR MOIS		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	ENGAGEMENT												
LOT 1 :	A : PREPA												
	B : VERIF TERRAIN												
	C : TERRAIN												
	D : RENDUS												
LOT 2 :	Tranche ferme :												
	A : PREPA												
	B : TERRAIN												
	C : RENDUS												
	Tranche optionnelle :												
D : missions spéléo (bons de commande : 0/3 max)													
	RECEPTION												



6.2. Méthodologie de travail

Le prestataire établira tout au long de l'opération un dialogue continu avec le maître d'ouvrage via des réunions téléphoniques ou présentielle.

Un lien étroit sera instauré avec les structures disposant de données de référence (GCLR, associations locales de protection de l'environnement et des chiroptères, CEN Occitanie, CBN Med) notamment pour les éléments de cadrage technique de la prestation.

La Maitrise d'ouvrage du projet sera assurée par le Parc.

Le Parc pilotera et coordonnera la prestation et s'assurera du lien avec les structures référentes. Il se chargera de la concertation avec les institutions et collectivités territoriales (en lien avec le prestataire).

L'agent en charge du suivi de cette prestation au sein du PNR sera : Mme Forissier Marie, Chargée de mission patrimoine naturel.

Le Comité technique nature du Parc animé par le Parc pourra être amené à suivre les étapes clef de l'étude.

En fin de mission le travail pourra être relayé par le Parc auprès de la **commission patrimoine du Parc**.

Des réunions thématiques, pourront être organisées au fil de la prestation, autant que de besoin. Il pourra s'agir par exemple d'entretiens individuels, ou de réunions de concertation avec la commune.

Le Parc prendra à sa charge l'organisation et l'animation de l'ensemble des réunions (avec le soutien technique du prestataire) et l'élaboration des comptes rendus de toutes les réunions de travail.



6.3. Livrables et documents à remettre par le prestataire

Le prestataire se chargera d'apporter au Parc l'ensemble des éléments permettant d'avoir une vision exhaustive de l'ensemble des connaissances collectées à ce jour sur le périmètre communal au niveau des habitats et des chiroptères.

Il partagera l'ensemble des données compilées par sa structure sur le territoire d'étude.

Un rapport synthétisera les éléments de méthodologie les résultats.

Un ensemble de cartographies s'adossera à ce travail.

L'ensemble des données de résultats seront livrées sous forme de tableurs et de cartographie et remontées dans le SINP Occitanie (relevés d'espèces et d'habitats, analyse et synthèse de données, ...). Les candidats fourniront un exemple de format de données.

Les cartographies d'habitats devront être transmises selon les normes habituelles (polygones jointifs, sans superposition ni erreurs de géométrie) et leur modèle de géométrie devra être intégrée au découpage cadastral (découpage infra parcellaire, mais tenant compte de la géométrie du cadastre).

Les documents listés dans le présent CCTP seront remis à l'issue de chacune des phases de travail, (A, B, C...) révisés après leur examen, selon le besoin au fil de l'eau, au sein des réunions de concertation, comité technique nature, ou commission nature du Parc.

Le prestataire tiendra à disposition du maître d'ouvrage, en continu tout au long de la prestation, l'ensemble des documents nécessaires au Parc pour communiquer, diffuser et arbitrer des éléments issus de l'étude.

Les autres documents seront remis en fin de mission ou d'étape selon le cas :

- d'une part de manière dématérialisée par voie électronique (dans des versions Word et PDF), au fil de l'eau ;
- et d'autre part sous la forme de 2 originaux papier reproductibles illustrés de cartographies pour le rapport de synthèse en couleurs (format A4 ou A3).

L'ensemble des documents produits par le prestataire devront être numérisés (extension .DOC, .XLS, .JPEG, .PPS, .PDF, .SHP), en fin de mission.

Les fichiers cartographiques seront livrés au format compatible avec QGIS (.cpg, .dbf, .prj, .shp, .shx) dans un système de coordonnées RGF 93 – Lambert 93. Le système de métadonnées utilisé par le candidat devra être détaillé dans son offre et fera l'objet d'une évaluation.



7. Informations à disposition du candidat / prestataire

Les candidats peuvent à tout moment consulter les documents publics relatifs au Parc via le lien suivant :

- La charte du PNR-CF <https://www.parc.corbieres-fenouilledes.fr/qu-est-ce-qu-un-pnr-parc-naturel-regional/>

Lors de la présente consultation les informations à disposition du candidat sont disponibles via le lien <https://www.parc.corbieres-fenouilledes.fr/les-actions/article/action-etude-habitat-et-chiropteres>

Le Maître d'ouvrage remettra également au prestataire tous les documents et fichiers en sa possession nécessaires à l'exécution de la présente commande (données relatives aux habitats présents sur le site, relevés faune flore si besoin, orthophoto et données satellites (issues des adhésions du Parc à Open IG et au pôle THEIA, dynamis data terra et dispositifs permettant d'accéder à Pléiade et SPOT).

Le maître d'ouvrage facilitera autant que possible l'obtention auprès des administrations et organismes compétents, des informations et renseignements dont le prestataire pourrait avoir besoin.

Ces mises à dispositions feront l'objet d'une convention.



8. Cout de la prestation et forme du contrat

Les prix qui indiqués s'entendent toutes sujétions comprises (nuitées et repas si besoin, frais de déplacement, réunions, ...).

La consultation donnera lieu à un marché à prix forfaitaire pour chacun des lots, comprenant l'intégralité des prestations nécessaires à la réalisation des études habitats et chiroptères.

L'enveloppe budgétaire du marché est de 20 000 € TTC avec une répartition des coûts évaluée comme telle :

L'enveloppe budgétaire du LOT 1 : HABITATS : 1/4

L'enveloppe budgétaire du LOT 2 : CHIROPTERES Tranche ferme + Tranche optionnelle : 3/4

Cette évaluation a été réalisée afin d'aider les candidats à calibrer leur méthodologie.

Cette enveloppe constitue un indicateur. Le candidat pourra proposer une offre d'une répartition différente ou d'un montant différent, qui sera appréciée au regard de la cohérence globale de la proposition et au regard de l'adéquation avec les enjeux du projet.

9. Règlement de la consultation

9.1. Dispositions générales

Le présent marché est un marché public de prestations intellectuelles passé par procédure adaptée, selon la réglementation des marchés publics. Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) de référence est celui applicable aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG PI). Le cahier des clauses techniques générales (CCTG) de référence est celui applicable aux marchés de prestations intellectuelles (CCTG PI). Le titulaire déclare parfaitement connaître ces documents bien qu'ils ne soient pas joints au dossier.

9.2. Décomposition du marché

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché alloti, ce qui permet à des structures de toute taille de pouvoir répondre à l'un ou l'autre des lots.

Le lot 2 est décomposé en 2 tranches ; l'une ferme et l'autre optionnelle.

La collectivité est engagée sur la tranche ferme du marché, et n'est donc pas dans l'obligation d'affermir la tranche optionnelle. L'exécution de la tranche conditionnelle est subordonnée à une décision de la collectivité, notifiée au titulaire sous la forme d'un ordre de service.

Aucune indemnisation du titulaire n'est prévue en cas de non affermissement.

En cas de non affermissement, le titulaire du marché est désengagé en ce qui concerne l'exécution de la tranche.



9.3. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

9.4. Sous-traitance - Groupements

La sous-traitance est autorisée pour ce marché.

Le titulaire du marché peut également être un groupement. En cas de groupement, le mandataire principal de l'équipe sera désigné au démarrage de la mission. Il sera le chef de projet désigné et l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage tout au long de l'opération.

9.5. Dépôt du pli

La date et l'heure limite de dépôt du pli est fixée au :

2 juin 2023 – 12h00

La transmission des documents par voie électronique est effectuée par un envoi de mail à l'adresse suivante : commande-publique@corbieres-fenouilledes.fr, copie à m.forissier@corbieres-fenouilledes.fr

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

9.6. Contenu du pli

Le pli devra contenir pour chaque lot:

- L'Acte d'engagement rempli, daté, signé ;
- Le DPGF rempli, daté et signé ;
- Le Mémoire technique comprenant une présentation détaillée de la proposition méthodologique du candidat ou du groupement (compétences, effectifs mis à disposition, organisation de l'étude, moyens mis en œuvre, calendrier, etc.) ;
- Une présentation des références avec notamment les prestations similaires à la présente mission.

En signant l'acte d'engagement, le candidat reconnaît accepter le règlement de consultation, les conditions d'achats et le cahier des charges compris dans la lettre de commande et n'a donc pas besoin de les fournir dans son offre.



9.7. Contenu du mémoire technique

Pour chaque lot : Présentation détaillée de la proposition méthodologique :

- Compréhension de la commande (Présentation de(s) structure(s) candidate(s), de son (leur) fonctionnement pour mener l'étude).
- Processus de travail pour les différentes phases de l'étude (définition de la méthodologie employée, différentes échelle utilisées, pré-zonage des différentes analyses)
- Détailler les moyens mis en œuvre (humain, matériel etc.)
- Concernant les données SIG, les candidats préciseront la forme des données et des métadonnées livrées
- Proposer un calendrier global de réalisation des différentes étapes intégrant les besoins de cadrage par le maître d'ouvrage.
- Dans une autre partie du mémoire technique annexer les éléments suivants :
 - CV des membres de l'étude mis à disposition pour l'étude et détail nominatif des intervenants par phase des lots (aucun changement ne sera accepté sans validation par le maître d'ouvrage).
 - Cahier de références, notamment en rapport avec des prestations similaires à l'objet du marché, et précision de la connaissance des enjeux locaux du site.

Il appartient au candidat de traduire sa méthode de travail dans sa proposition financière (DGPF).

Cette proposition financière devra comprendre les coûts de travail par jour et par membres de l'équipe (prix de journée et temps passés pour chaque élément).

9.8. Compétences requises et certifications

Le candidat (ou le groupement) devra(ont) obligatoirement présenter des compétences :

- D'ingénierie en écologie (obligatoirement porté par le mandataire en cas de groupement)
- De botanique pour le lot 1 et de chiropterologie pour le lot 2.

9.9. Délais et calendrier prévisionnel de la procédure

Le lancement de la consultation est prévu le 15 mai 2023.

La date limite de dépôt du pli est fixée au 2 juin 2023 – 12h00

La phase de négociation éventuelle est prévue à partir du 5 juin 2023.

A l'issue des négociations éventuelles les candidats auront alors une semaine pour remettre leurs offres finales.

Notification au prestataire retenu et début de l'étude prévisionnel : fin juin 2023.



9.10. Critères de jugement des offres

Pour chaque lot : L'offre la plus pertinente et avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants.

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur 20 points, pondérée selon les critères suivants :

- Valeur technique (70 %)
- Prix (30 %)

Critères Pondération

- Valeur technique décomposée en sous-critères :
 - Compréhension des différents enjeux de la mission et qualité du mémoire technique ;
 - La méthodologie de mise en œuvre pertinente pour la réalisation de la démarche, phasage, forme des données SIG ;
 - Adéquation de la composition de l'équipe, de son fonctionnement, de ses compétences et références, connaissance des enjeux spécifiques du site d'étude.

- Prix de l'offre :

(Offre la moins disante/offre du candidat) × base de notation.

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère de la valeur technique.

9.11. Négociation

Une phase de négociation est prévue, mais la collectivité se réserve la possibilité d'attribuer sans négociation. En conséquence, il est attendu des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres.

S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec, a minima, les deux meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. Dans ce cadre des auditions seraient prévues.

9.12. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement d'ordre technique ou administratif vous pouvez contacter Marie FORISSIER : 07.50.59.47.31 – Mail : m.forissier@corbieres-fenouilledes.fr



10. Acte d'engagement

10.1. Acte d'engagement du LOT 1

Désignation des prestations commandées :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 :		
TOTAL		

Identification du Candidat

Nom de la société :

Signataire :

Prénom

Nom

Fonction

Tél. fixe

Tél.

mobile

E-mail

Interlocuteur privilégié auprès de la collectivité (à remplir si différent du signataire)

Prénom

Nom

Fonction

Tél. fixe

Tél.

mobile

E-mail

Adresse professionnelle de la société :

Adresse :

Code postal :



Ville :

Complément :

SIRET : - - -

Code APE/NAF :

Signature des parties :

Le Président
Hervé Baro
A ,
le

.....

.....

A ,
le



10.2. Acte d'engagement du LOT 2

Désignation des prestations commandées

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Lot 2 :		
<i>Tranche ferme</i>		
<i>Tranche optionnelle</i>		
TOTAL		

Identification du Candidat

Nom de la société :

Signataire :

Prénom

Nom

Fonction

Tél. fixe

Tél.

mobile

E-mail

Interlocuteur privilégié auprès de la collectivité (à remplir si différent du signataire)

Prénom

Nom

Fonction

Tél. fixe

Tél.

mobile

E-mail

Adresse professionnelle de la société :

Adresse :

Code postal :

Ville :



Complément :

SIRET : - - -

Code APE/NAF :

Signature des parties :

Le Président
Hervé Baro
A ,
le

.....

.....

A ,
le

